

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE DE VAPP
VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS**

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 613-5, ainsi que ses articles D. 613-38 à D. 613-50,

ARRETE

Article 1 : La commission pédagogique de Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP) de la **session du mardi 8 avril 2025**, concernant l'accès au diplôme suivant :

Diplôme : MASTER

Mention : Management et administration des entreprises

est constituée des personnes suivantes :

- en leur qualité d'enseignants-chercheurs :

- Mme FADAIRO Muriel, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université
- Mme GARDET Elodie, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences
- M. FRANCOISE Daniel, université Savoie Mont Blanc, maitre de conférences

Article 2 : Est désignée en qualité de présidente de la commission :

- Mme FADAIRO Muriel, université Savoie Mont Blanc, professeur d'université

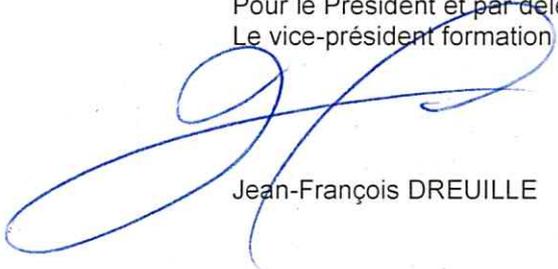
Article 3 : Est désignée en qualité de secrétaire de la commission :

- Madame BURTIN Sarah, université Savoie Mont Blanc.

Article 4 : Le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 27 mars 2025

Pour le Président et par délégation,
Le vice-président formation



Jean-François DREUILLE

Ampliation aux membres du jury VAPP